

## **Avis d'attribution :**

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2015-050 du 17 septembre 2015 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire a signé le marché public suivant :

Marché mission de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'AD'AP de patrimoine (marché n° 11/2017) a été notifié le 25/07/2017 à la société ACCEO A2CH pour un montant de 130 300 € HT.

L'exécution des prestations est estimée à 60 mois. Le marché va jusqu'à la réception des travaux objet du marché de maîtrise d'œuvre et fait courir ensuite les délais de garantie contractuels